# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe II - Belgique

Friolite-OC



### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identifiant du produit

Nom du produit : Friolite-OC Type de produit : Poudre.

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Non disponible.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/Distributeur : S.A. SIKA N.V.

> Rue Pierre Dupontstraat 167 1140 Bruxelles - Brussel Belgique - België

N° de téléphone : 02/726.16.85 N° de fax 02/726.28.09

Adresse email de la personne responsable pour cette FDS

: EHS@be.sika.com

Numéro d'appel d'urgence : Centre antipoison/antigifcentrum: 070/245.245

1.4 Numéro d'appel d'urgence

**Fournisseur** 

Numéro de téléphone : Centre antipoison/antigifcentrum: 070/245.245

### SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Définition du produit : Mélange

Classification selon la directive 1999/45/CE [DPD]

Le produit est classé dangereux selon la directive 1999/45/CE et ses amendements.

Classification : Xn: R22

Xi: R41

Dangers pour la santé

humaine

: Nocif en cas d'ingestion. Risque de lésions oculaires graves.

Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R et mentions H déclarées ci-dessus.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

2.2 Éléments d'étiquetage

Symbole(s) de danger



Indication de danger

Phrases de risque R22- Nocif en cas d'ingestion.

R41- Risque de lésions oculaires graves.

Conseils de prudence : S26- En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec

de l'eau et consulter un spécialiste.

S39- Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

Ingrédients dangereux : acide nitrique, sel d'ammonium et de calcium

Date d'édition : 12.05.2011. N° de FDS. : 18583 1/11

Friolite-OC 12.05.2011 2/11

### **SECTION 2: Identification des dangers**

Éléments d'étiquetage supplémentaires

: Non applicable.

#### 2.3 Autres dangers

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification : La manipulation et/ou la transformation de cette substance peuvent éventuellement générer une poussière capable de provoquer une irritation mécanique des yeux, de la peau, du nez et de la gorge.

### **SECTION 3: Composition/informations sur les composants**

Substance/préparation

: Mélange

Famille chimique/ Caractéristiques : Mélange de sels alcalins et alcalinoterreux

		Cla	<u>issification</u>	Туре
Nom du produit/composant Identifiants	%	67/548/CEE	Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	
acide nitrique, sel d'ammonium et de calcium RRN: 01-2119493947-16 CE: 239-289-5 CAS: 15245-12-2	>= 35 - < 50	Xn; R22 Xi; R41	Acute Tox. 4, H302 Eye Dam. 1, H318	[1]
		Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R mentionnées ci- dessus	Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.	

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, ni PTB ou tPtB, ni soumises à une limite d'exposition professionnelle et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

#### Type

- [1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement
- [2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail
- [3] La substance remplit les critères des PTB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII
- [4] La substance remplit les critères des vPvB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

### **SECTION 4: Premiers secours**

### 4.1 Description des premiers secours

Contact avec les yeux

: Consulter un médecin immédiatement. Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Les brûlures chimiques doivent être traitées sans tarder par un médecin.

Inhalation

: Appelez un médecin en cas de persistance ou d'aggravation des effets néfastes sur la santé.

Contact avec la peau

: Rincer la peau contaminée à grande eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Consulter un médecin si des symptômes se développent.

Ingestion

: Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Assurezvous d'une bonne circulation d'air. Obtenir des soins médicaux dès que possible.

Protection des sauveteurs

: Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime

de pratiquer le bouche à bouche.

### 4.2 Effets et symptômes les plus importants, aigus ou différés

Date d'édition : 12.05.2011. N° de FDS. : 18583 2/11

Friolite-OC 12.05.2011 3/11

### **SECTION 4: Premiers secours**

### Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux

: Gravement irritant pour les yeux. Risque de lésions oculaires graves.

Inhalation : Une exposition à des concentrations atmosphériques au-dessus des limites

> d'exposition réglementaires ou recommandées peut éventuellement entraîner une irritation du nez, de la gorge et des poumons. L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé. Les effets graves d'une

exposition peuvent être différés.

Contact avec la peau : Aucun effet important ou danger critique connu.

Ingestion : Nocif en cas d'ingestion.

#### Signes/symptômes de surexposition

Contact avec les yeux : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

> douleur ou irritation **Iarmoiement** rougeur

Inhalation : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

irritation des voies respiratoires

Contact avec la peau : Aucune donnée spécifique.

Ingestion : Aucune donnée spécifique.

#### 4.3 Indication quant à la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Note au médecin traitant : En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes

peuvent être différés. La personne exposée peut avoir besoin de rester sous

surveillance médicale pendant 48 heures.

Traitements spécifiques : Pas de traitement particulier.

### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

: Utiliser un agent extincteur approprié pour étouffer l'incendie avoisinant.

Movens d'extinction inappropriés

: Aucun connu.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

ou au mélange

Dangers dus à la substance : Les nuages de poussière fine peuvent former un mélange explosif avec l'air.

Risque lié aux produits de décomposition thermique

: Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances

suivantes:

dioxyde de carbone monoxyde de carbone oxydes d'azote

oxyde/oxydes de métal

### 5.3 Conseils aux pompiers

Mesures spéciales de protection pour les pompiers

: En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Déplacer les contenants à l'écart de la zone d'incendie si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux

flammes avec un jet d'eau pulvérisée.

**Équipement de protection** spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie

: Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.

: 12.05.2011. Date d'édition N° de FDS. : 18583 3/11 Friolite-OC 12.05.2011 4/11

### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

le personnel d'intervention

Pour le personnel autre que : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Éviter de respirer les poussières. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle adapté.

#### Pour les agents d'intervention

: Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

: Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Petit déversement accidentel

: Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Aspirer ou ramasser avec un balai le produit répandu et placer le tout dans un conteneur à déchets dûment étiqueté. Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant.

### Grand déversement accidentel

: Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Aspirer ou ramasser avec un balai le produit répandu et placer le tout dans un conteneur à déchets dûment étiqueté. Éviter qu'il se forme un nuage de poussières et prévenir la dispersion par le vent. Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant.

#### 6.4 Référence à d'autres sections

: Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence.

Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés.

Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

### **SECTION 7: Manipulation et stockage**

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

: Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé. entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les poussières. Empêcher l'accumulation de poussière. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger.

### Conseils sur l'hygiène professionnelle en général

: Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

: 12.05.2011. Date d'édition N° de FDS. : 18583 4/11 Friolite-OC 12.05.2011 5/11

### SECTION 7: Manipulation et stockage

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d' éventuelles incompatibilités : Stocker conformément à la réglementation locale. Entreposer dans un endroit isolé et approuvé. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la section 10). Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

### 7.3 Utilisations finales spécifiques

Recommandations : Non disponible. Solutions spécifiques au : Non disponible.

secteur industriel

### SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Nom du produit/composant	Valeurs limites d'exposition
calcaire	Lijst Grenswaarden / Valeurs Limites (Belgique, 6/2009). Valeur limite: 10 mg/m³ 8 heure(s).

## recommandées

Procédures de surveillance : Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire d'effectuer un examen suivi des personnes, de l'atmosphère sur le lieu de travail ou des organismes vivants pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle ou évaluer le besoin d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires. Il importe de vous reporter à la norme européenne EN 689 concernant les méthodes pour évaluer l'exposition par inhalation aux agents chimiques et aux documents de politique générale nationaux relatifs aux méthodes pour déterminer les substances dangereuses.

#### Doses dérivées avec effet

Nom du produit/composant	Туре	Exposition	Valeur	Population	Effets
acide nitrique, sel d'ammonium et de calcium	DNEL	Long terme Cutané	13.9 mg/kg bw/iour	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	. , .	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Orale	,	Consommateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	6.3 mg/kg bw/jour	Consommateurs	Systémique

#### Concentrations prédites avec effet

Nom du produit/composant	Type	Description du milieu	Valeur	Description de la Méthode
acide nitrique, sel d'ammonium et de calcium	PNEC	Eau douce	0.45 mg/l	Facteurs d'Évaluation
	PNEC	Marin	0.045 mg/l	Facteurs d'Évaluation

### 8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles d'ingénierie appropriés

: Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales.

### Mesures de protection individuelles

Date d'édition : 12.05.2011. N° de FDS. : 18583 5/11

Friolite-OC 12.05.2011 6/11

### SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Mesures d'hygiène

: Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

Protection oculaire/faciale

Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées, aux gaz ou aux poussières.

Protection de la peau

Protection des mains

: Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise. Numéro de référence EN 374. Recommandé: Gants en caoutchouc butyle/nitrile. Contaminated gloves should be removed.

**Protection corporelle** 

: L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit. Recommandé: Protéger la peau en appliquant une pommade.

Autre protection cutanée

Des chaussures adéquates et toutes mesures de protection corporelle devraient être déterminées en fonction de l'opération effectuée et des risques impliqués, et devraient être approuvées par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit.

**Protection respiratoire** 

: Aucune mesure spéciale n'est requise.

Contrôle de l'exposition de :

l'environnement

Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux

### SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

acceptables.

**Aspect** 

État physique : Poudre. Couleur Beige. Odeur Inodore.

Seuil d'odeur Non disponible.

: 6 [Conc. (% poids / poids): 50%]

Point de fusion/point de

congélation

: Non disponible.

Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition

: Non disponible.

Point d'éclair : Vase clos: Non applicable.

Vitesse d'évaporation : Non disponible. Inflammabilité (solide, gaz) : Non disponible. Durée de combustion : Non disponible. Vitesse de combustion : Non disponible. Limites supérieures/inférieures : Non applicable.

d'inflammabilité ou d'explosion

Pression de vapeur : Non applicable. Densité de vapeur : Non disponible.

Masse volumique : ~1.2 g/cm<sup>3</sup> [20°C (68°F)]

Densité relative : Non disponible.

Insoluble dans les substances suivantes: eau Solubilité(s)

Coefficient de partage n-

octanol/eau

: Non disponible.

Date d'édition : 12.05.2011. N° de FDS. : 18583 6/11

Friolite-OC 12.05.2011 7/11

### SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

Température d'auto-

inflammation

: Non disponible.

Température de décomposition : Non disponible. Viscosité : Non disponible. Propriétés d'explosivité : Non disponible. Propriétés comburantes : Non disponible.

#### 9.2 Autres informations

Aucune information additionnelle.

### SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce

produit ou ses composants.

: Le produit est stable. 10.2 Stabilité chimique

10.3 Possibilité de réactions

dangereuses

: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction

dangereuse ne se produit.

10.4 Conditions à éviter : Aucune donnée spécifique.

10.5 Matières incompatibles : Aucune donnée spécifique.

10.6 Produits de

décomposition dangereux

: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de

décomposition dangereux ne devrait apparaître.

### SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

### Toxicité aiquë

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
acide nitrique, sel d'ammonium et de calcium	DL50 Cutané	Rat	>301 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	>301 mg/kg	-

Conclusion/Résumé : Non disponible.

**Irritation/Corrosion** 

Conclusion/Résumé : Non disponible.

**Sensibilisation** 

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Mutagénicité

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Cancérogénicité

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Toxicité pour la reproduction

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Tératogénicité

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Informations sur les voies d'exposition probables

: Non disponible.

Date d'édition : 12.05.2011. N° de FDS. : 18583 7/11

Friolite-OC 12.05.2011 8/11

### **SECTION 11: Informations toxicologiques**

### Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux : Gravement irritant pour les yeux. Risque de lésions oculaires graves.

**Inhalation** : Une exposition à des concentrations atmosphériques au-dessus des limites

d'exposition réglementaires ou recommandées peut éventuellement entraîner une

irritation du nez, de la gorge et des poumons.

**Contact avec la peau** : Peut provoquer une irritation de la peau.

**Ingestion**: Nocif en cas d'ingestion.

#### Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Contact avec les yeux : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

douleur ou irritation

larmoiement rougeur

**Inhalation** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

irritation des voies respiratoires

toux

Contact avec la peau : Aucune donnée spécifique. Ingestion : Aucune donnée spécifique.

### Effets retardés, effets immédiats et effets chroniques d'une exposition à court ou long terme

### Exposition de courte durée

Effets potentiels

: Non disponible.

immédiats

Effets potentiels différés : Non disponible.

**Exposition prolongée** 

Effets potentiels

: Non disponible.

immédiats

Effets potentiels différés : Non disponible.

Effets chroniques potentiels pour la santé

Non disponible.

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Généralités : L'exposition répétée ou prolongée à la poussière peut entraîner une irritation

respiratoire chronique.

Cancérogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Mutagénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Tératogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets sur le : Aucun effet important ou danger critique connu.

développement

Effets sur la fertilité : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Autres informations** : Non disponible.

### **SECTION 12: Informations écologiques**

### 12.1 Toxicité

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Exposition
acide nitrique, sel d'ammonium et de calcium	CE50 >100 mg/l	Daphnie	48 heures

Conclusion/Résumé : Non disponible.

**Date d'édition** : **12.05.2011**. **N° de FDS**. : 18583 **8/11** 

Friolite-OC 12.05.2011 9/11

### **SECTION 12: Informations écologiques**

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Conclusion/Résumé : Non disponible.

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Non disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition

: Non disponible.

sol/eau (Koc)

Mobilité : Non disponible.

#### 12.5 Résultats de l'évaluation PTB et vPvB

PBT : Non applicable. vPvB : Non applicable.

**12.6 Autres effets néfastes** : Aucun effet important ou danger critique connu.

### SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### **Produit**

Méthodes d'élimination

des déchets

: Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Ne pas éliminer de quantités significatives de déchets résiduels du produit par les égouts. Les traiter dans une usine de traitement des eaux usées appropriée. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les

exigences de toutes les autorités locales.

Déchets Dangereux : Il se peut que la classification du produit satisfasse aux critères de déchets

dangereux.

**Emballage** : Les emballages nettoyés peuvent être recyclés. Les emballages non nettoyables

doivent être éliminés de la même manière que le produit.

### **SECTION 14: Informations relatives au transport**

	ADR/RID - ADN/ADNR	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU	Non réglementé.	Not regulated.	Not regulated.
14.2 Désignation officielle de transport ONU			
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	-	-	-
14.4 Groupe d'emballage	-	-	-
14.5 Dangers pour l'environnement	Non.	No.	No.

Date d'édition : 12.05.2011. N° de FDS. : 18583 9/11

Friolite-OC 12.05.2011 10/11

### **SECTION 14: Informations relatives au transport**

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non disponible.	Non disponible.	Non disponible.
Autres informations	-	-	-

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

: Non disponible.

### SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation d'hygiène, sécurité et environnement spécifique à la substance ou au mélange Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)

### Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation

#### Substances extrêmement préoccupantes

Aucun des composants n'est répertorié.

Annexe XVII - Restrictions : Non applicable.

applicables à la

fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances

et préparations dangereuses et de certains articles dangereux

### Autres Réglementations UE

**REACH Information:** : All substances contained in Sika Products are

- preregistered or registered by our upstream suppliers, and/or

- preregistered or registered by Sika, and/or - excluded from the regulation, and/or - exempted from the registration.

Inventaire d'Europe : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

: Ce produit contient des substances nécessitant encore une évaluation du risque

chimique

### **SECTION 16: Autres informations**

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Abréviations et acronymes

: ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë

CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à

l'emballage des substances et des mélanges

DNEL = Dose dérivée sans effet

mention EUH = mention de danger spécifique CLP

CPSE = concentration prédite sans effet RRN = Numéro d'enregistrement REACH

### Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Acute Tox. 4, H302 Eye Dam. 1, H318

### Procédure employée pour déterminer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Classification	Justification

: 12.05.2011. Date d'édition N° de FDS. : 18583 10/11

Friolite-OC 12.05.2011 11/11

### **SECTION 16: Autres informations**

Acute Tox. 4, H302
Eye Dam. 1, H318

Méthode de calcul

Méthode de calcul

Texte intégral des mentions : H302 Nocif en cas d'ingestion.

**H abrégées** H318 Provoque des lésions oculaires graves.

Texte intégral des : Acute Tox. 4, H302 TOXICITÉ AIGUË: ORALE - Catégorie 4

classifications [CLP/SGH] Eye Dam. 1, H318 LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE

- Catégorie 1

Texte intégral des phrases R : R22- Nocif en cas d'ingestion.

**abrégées** R41- Risque de lésions oculaires graves.

**Texte intégral des** : Xn - Nocif **classifications [DSD/DPD]** : Xi - Irritant

**Historique** 

Date d'impression : 12.05.2011.

Date d'édition : 12.05.2011.

Date de la précédente : Aucune validation antérieure.

édition

#### Avis au lecteur

Les informations contenues dans cette Fiche de Données de Sécurité correspondent à notre niveau de connaissance à la date de publication. Toutes garanties sont exclues. Nos Conditions Générales de Vente en vigueur s'appliqueront. Veuillez consulter la Fiche de Données Techniques avant toute utilisation.

**Date d'édition** : **12.05.2011**. **N° de FDS**. : 18583 **11/11**